

- * Augmentation de différents taux d'intérêt
- * Survol des principaux changements notés dans les taux d'intérêt

Ces données, en date du 15 mars 1998, ont été colligées par le Bureau de la consommation d'Industrie Canada, à partir des renseignements fournis par les émetteurs de cartes de crédit.

Renseignements : Jean-Baptiste Renaud (613) 952-1915

Vous pouvez obtenir des exemplaires de la présente publication dans votre région :

Atlantique	Alison McDermott	(902) 426-9472
Québec	Claude Valiquette	(514) 283-7261
Ontario	Mercedes Cohen	(416) 973-5040
Prairies	Lydia Shevchuk	(204) 983-2826
Colombie-Britannique	Nicole LeMire	(604) 666-1404

Cette publication est disponible maintenant en direct à <http://strategis.ic.gc.ca/BC>
(English version available)

Avis au consommateur

mars 1998

Augmentation de différents taux d'intérêt

Des changements ont été apportés à certains taux d'intérêt de MasterCard. Le Trust national a augmenté ses taux sur les cartes Or ordinaire et à faible taux, qui sont passés de 16,50 % à 17,90 % et de 10,50 % à 11,90 % respectivement, et ce, à compter du 18 février 1998. La Banque nationale a, elle aussi, augmenté les frais annuels de sa carte MasterCard à faible taux, les faisant passer de 25 \$ à 30 \$ à compter du 15 mars 1998.

American Express a relevé le taux « ordinaire » et le taux « préférentiel » de sa carte ordinaire, qui passent de 17,95 % à 18,25 % et de 13,95 % à 14,95 %, respectivement. Le taux de sa carte Optima de 16,25 % a également augmenté pour atteindre 16,95 %. Ces modifications entrent en vigueur le 1^{er} mars 1998.

On doit également noter que la société Imperial Oil (Esso), à l'instar de Petro-Canada, calcule l'intérêt à partir de la date de l'achat plutôt qu'à partir de la date du relevé, et ce, à compter de février 1998.

Le taux de la Banque du Canada est passé de 4,5 % le 12 décembre 1997 à 5 % le 30 janvier 1998 et il est demeuré stable depuis. Cela a eu pour effet de ramener de 12 points à 11,5 points l'écart entre le taux de la carte Visa échantillonné par Industrie Canada et le taux de la Banque du Canada. Malgré ces modifications, l'écart entre les taux des cartes de crédit et celui de la Banque du Canada demeure élevé. L'écart moyen constaté entre les taux de 1990 à 1996 a été d'environ 10,5 points.

Survol des principaux changements notés dans les taux d'intérêt au cours des trois dernières années

En 1997, une modification très importante est survenue dans l'industrie des cartes de crédit; il s'agit de la réduction des taux d'intérêt pratiqués par le Trust national pour les cartes MasterCard ordinaire et à faible taux : ces taux sont passés respectivement de 16,75 % à 6,9 % et de 9,5 % à 6,9 %. De plus, les frais annuels de 30 \$ pour la carte à faible taux ont été annulés.

On a noté une légère réduction globale des taux d'intérêt des cartes de crédit depuis 1995. Ces taux varient présentement de 6,9 % à 18,9 %. De plus, la plupart des banques ont éliminé leurs frais annuels, soit au lieu d'abaisser leurs taux d'intérêt, soit en plus d'une telle réduction. Les taux d'intérêt généraux associés aux cartes à faible taux ont aussi baissé légèrement. Ces taux oscillent présentement entre 6,9 % et 11,9 %. La plupart des cartes Visa sont dans la partie inférieure de ces fourchettes, tandis que les cartes MasterCard sont dans la partie supérieure.

Les taux d'intérêt pratiqués par les principaux détaillants sont demeurés à 28,8 % depuis le début des années 80. Cependant, la société Canadian Tire Acceptance Limitée a émis à la fin de 1995 une carte MasterCard dont le taux d'intérêt (18,9 %) était comparable à ceux d'autres émetteurs de cartes MasterCard. De plus, des changements importants ont été annoncés dans le cas de la carte de crédit Price Costco, administrée par Beneficial Canada Inc. : le rabais de 1 % consenti sur tous les achats à crédit a été supprimé à compter du 31 décembre 1997. De plus, le taux d'intérêt de la carte est passé du taux préférentiel majoré de 11,9 % au taux préférentiel majoré de 22,5 %, à compter du 1^{er} février 1998 (sous réserve des lois provinciales).

Selon un sondage Angus Reid réalisé en 1998, « Home & Auto Purchase Considerations and Low Rate Credit Cards » (Considérations en vue de l'achat d'une maison et d'une automobile et cartes de crédit à faible taux), la connaissance générale des cartes de crédit à faible taux par les consommateurs est passée de 18 % en 1997 à 21 % en 1998. Comparativement, le taux global de sensibilisation des consommateurs aux cartes de crédit à faible taux est demeuré identique, à 54 %.

Coûts d'utilisation des cartes de crédit

3

mars 1998

Visa et MasterCard (à compter du 15 mars)

Société émettrice	Frais annuels (\$)	Taux d'intérêt annuel (%)	Période de grâce (jours)	Intérêts calculés à compter de la date de l'achat
MasterCard				
Banque de Montréal Régulière	0	18,40	23	x
De Base	0	15,40	19	x
Taux d'intérêt réduit	25	10,40	19	x
Banque Nationale Régulière	0	18,40 ³	21	x
Option économique	12	14,00	21	x
Taux réduit	30	9,25	21	x
Canada Trust	8 ²	17,90	21	x
Or ¹	39	11,90	21	x
Coopérative de crédit du service civil	0	18,40	21	x
Niagara Credit Union	0	17,50	21	x
Taux réduit	25	9,25	21	x
Trust National De Base	0	6,90	21	x
Taux d'intérêt modérés	0	6,90	21	x
Canadian Tire	0	18,90	21	x
VISA				
CIBC Régulière	0	16,50	21	x
Select Visa	29	9,90	17 ⁴	x
Banque de Nouvelle-Écosse Régulière	8	16,75	21	x
Valeur Visa	29	9,25	25	x
Banque Laurentienne	0	17,50	21	x
Taux Réduit Option	24	9,50	21	x
Banque Royale Régulière	0	16,50	21	x
Taux Réduit Option	25	9,50	21	x
Banque Toronto-Dominion Régulière	0	17,50	21	x
Carte Emerald	12 ²	9,25	0	x
Desjardins Régulière	0	17,50	21	x
Taux Réduit Option	25	9,50	21	x
Vancouver City Savings	0	16,50	21	x
American Express	0	9,9 (6 mois)	21	x
Standard		14,95 (préférez)		
Optima	15	18,25 (régulière)		
		16,95	21	x

¹ Puisque c'est une carte or, il faut avoir un revenu annuel minimum de 40 000 \$ pour y avoir droit.

² A certaines conditions, les frais peuvent être moindres ou éliminés.

³ Les consommateurs, qui en raison de leurs cotes de crédit n'auraient normalement pas droit à une carte de crédit, peuvent avoir accès à une carte de crédit à taux plus élevé. Ce taux est révisé après deux ans.

⁴ 21 jours au Québec et en Colombie-Britannique.

Coûts d'utilisation des cartes de crédit

4

Autres cartes de crédit

mars 1998

Société émettrice	Frais annuels (\$)	Taux d'intérêt annuel (%)	Période de grâce (jours)	Frais de paiement en retard	Intérêts calculés à compter	
					de la date de l'achat	de la date du relevé
Canadian Tire	--	28,8	30			x
Eaton	--	28,8	30			x
Home Card	--	28,8	30			x
Imperial Oil (Esso)	--	24,0	30	x	x	
La Baie	--	28,8	25-30			x
Petro-Canada	--	24,0	30	x	x	
Sears	--	28,8	25-30			x
Simpsons	--	28,8	25-30			x
Zellers	--	28,8	25-30			x

Cartes de paiement*

Société émettrice	Frais annuels (\$)	Pénalité annuelle pour retard/défaut de paiement (%)	Période de grâce (jours)	Pénalité calculée à compter	
				de la date de l'achat	de la date du relevé
American Express	55	30	30		x
Diners Club/enRoute	65	30	30-60		x
Irving Oil	--	24	25		x

* Dès le 15 mars. Puisque les conditions et les modalités sont susceptibles de changer, il est préférable de communiquer directement avec les sociétés émettrices pour les vérifier.

Définitions

Cartes de crédit : Il s'agit de cartes qui accordent un crédit renouvelable. Il faut effectuer un paiement mensuel minimal.

Cartes de paiement : Il s'agit de cartes exigeant le paiement intégral du solde chaque mois.

Frais : Ceux-ci comprennent notamment les frais de transaction, les frais d'administration ou les frais d'adhésion annuels.

Taux d'intérêt/pénalités : Il s'agit du taux annuel nominal d'après lequel les intérêts ou les pénalités sont calculés.

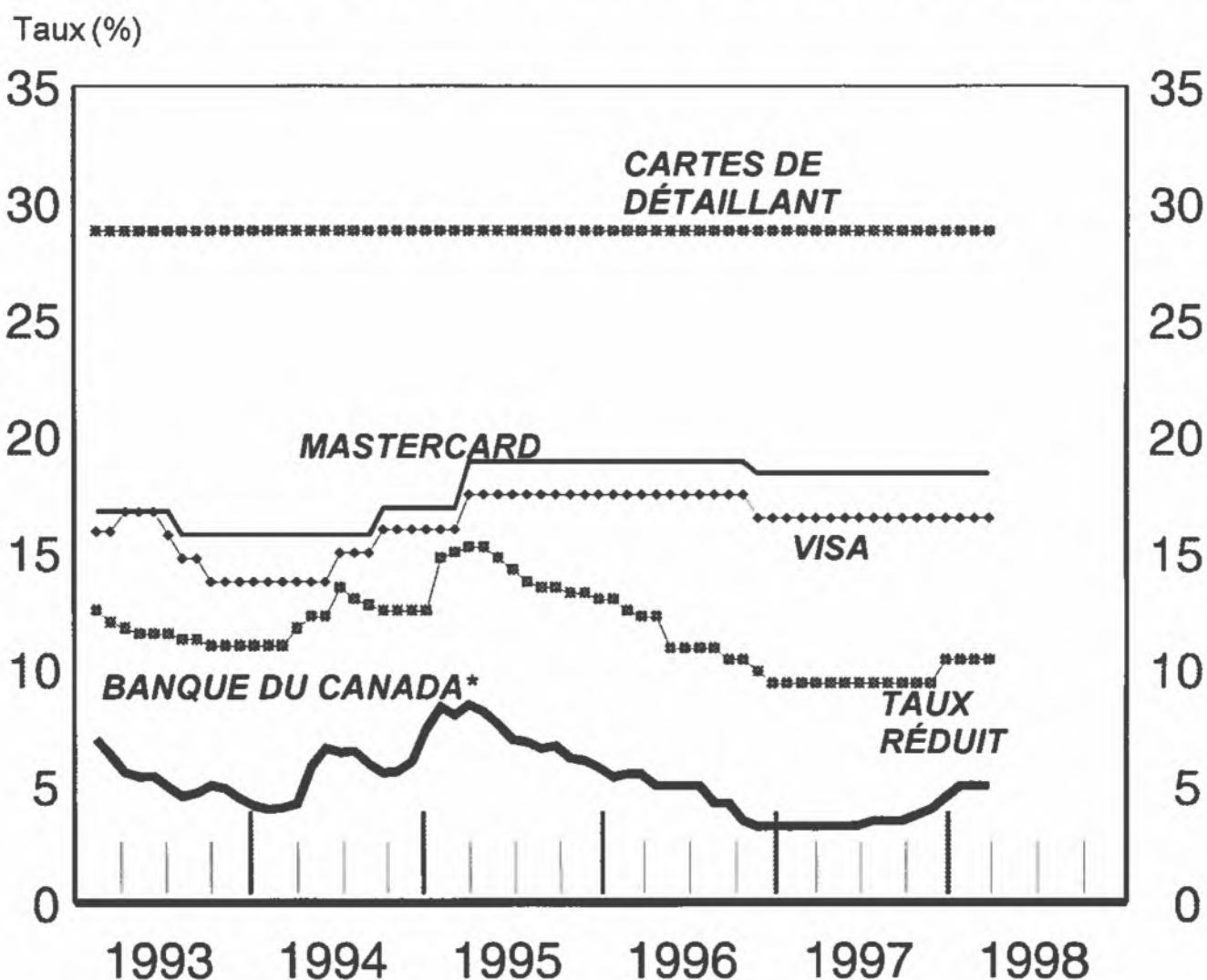
Période de grâce : Il s'agit du nombre de jours entre la date du relevé et la date d'échéance du paiement.

Frais de paiement en retard : Si le paiement mensuel minimum n'est pas réglé au plus tard à la date d'échéance, des frais de paiement en retard seront facturés.

mars 1998

TAUX DES CARTES DE CRÉDIT

ET TAUX D'ESCOMPTE DE LA BANQUE DU CANADA



- Un émetteur de la carte Visa, un émetteur de la carte MasterCard et un émetteur d'une carte à taux réduit ont été sélectionnés à titre d'exemple. Les taux d'autres émetteurs de cartes peuvent varier.
- * Le taux de la Banque du Canada est le taux auquel les banques peuvent emprunter de l'argent auprès de la Banque centrale.

Conditions de paiement des cartes de crédit

Rappelez-vous les faits suivants et économisez :

Cartes des banques, des sociétés de fiducie et des coopératives de crédit

- L'intérêt est imputé quotidiennement. Ainsi, vous économisez si vous faites des paiements entre les relevés.
- L'intérêt sur les avances de fonds court à partir du moment où l'on emprunte jusqu'à ce que le solde soit payé en entier.
- Aucun intérêt n'est imputé sur les achats paraissant pour la première fois sur votre relevé si le solde entier est payé avant la date d'échéance.

Et n'oubliez pas :

- Lorsque le solde n'est pas réglé en entier avant la date d'échéance, l'intérêt est imputé quotidiennement à partir de la date d'inscription de l'achat jusqu'à la date du paiement intégral.

Autres cartes de crédit

- Dans la plupart des cas, l'intérêt est moindre si, chaque mois, vous payez au moins la moitié du solde. Les grands magasins (sauf ceux du Québec) soustraient les paiements équivalents ou supérieurs à 50 pour cent du solde figurant sur le relevé avant de calculer l'intérêt. Par contre, au Québec, l'intérêt étant calculé quotidiennement, vous économisez donc si vous faites des paiements entre les relevés.
- L'intérêt est composé. Ainsi, si vous n'effectuez pas de paiement un mois donné, le mois suivant, vous payez de l'intérêt sur le solde et l'intérêt. Par exemple, au taux mensuel de 2,4 pour cent, l'intérêt sur 100 \$ est de 2,40 \$. Si aucun paiement n'est effectué, l'intérêt, le mois suivant, sera calculé sur 102,40 \$ et sera donc de 2,47 \$.

Cartes de paiement

- Irving Oil calcule les pénalités sur le solde impayé chaque jour.
- American Express et Diners Club/enRoute exigent que le solde soit acquitté à la réception du relevé. À défaut de paiement, un intérêt équivalant à 30 pour cent par année est appliqué au solde dû. Si le solde n'est toujours pas acquitté, la carte est annulée.